



AVIS OFFICIEL



Demande de petit permis de construire

Requérant : M. Frédéric Monnier - Rocourt
Ouvrage : Aménagement d'une cabane de jardin
Rue : Rue des Gravalons 12 , parcelle 204
Zone d'affectation : Centre/ISOS
Dimensions : 4,05 m x 1,6 m hauteur 1,97 m
Matériaux : ossature bois, couleur gris

Dépôt public de la demande de permis de construire dans les 10 jours au Secrétariat communal où les oppositions écrites et motivées seront reçues.



Evaluation officielle des immeubles

Les propriétaires de bâtiments qui ont effectués des travaux :

- par transformation,
- construction d'annexe ou nouvelle construction,

sont priés de s'annoncer par écrit au Secrétariat communal jusqu'au 25 septembre 2013, ceci afin de procéder à une nouvelle valeur officielle au 1^{er} janvier 2014.



Routes communales - propreté

Il a été constaté des souillures sur les routes communales. Nous vous rappelons que selon le Règlement de Police Locale :

- **article 19 a) : il est interdit de souiller ou d'endommager la voie publique en y répandant ou déversant des liquides, du fumier, de la terre, ou de toute autre matière.**
- **article 22 : il est interdit à tout agriculteur de faire usage des chemins vicinaux et ruraux pour faire des manœuvres avec son tracteur lors de labours et autres travaux de culture. L'agriculteur est en outre tenu de nettoyer et balayer la voie publique qu'il a souillée durant l'exécution des travaux de campagne....**
Il est également interdit de faire usage des chemins vicinaux et ruraux lorsque ces derniers sont détrempés ou en état de dégel. Les contrevenants sont amendables conformément à l'article 70 et suivants du présent règlement.

Nous vous remercions de vous y conformer !